

# Stratégie sur les soins continus



*Bien vivre dans un endroit où l'on se sent chez soi.*

## Fiche d'information - Le 1<sup>er</sup> avril 2011

### Frais pour les soins à domicile

**À compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, les frais pour les soins à domicile en Nouvelle-Écosse augmenteront de 2 %.**

Les nouveaux frais sont les suivants :

Tarif horaire pour les soins à domicile : 11,21\$

Frais pour visite annulée : maximum 56,05\$

Soins infirmiers : Sans frais

Soins palliatifs à domicile : Sans frais

Programme d'oxygénothérapie à domicile (basé sur le revenu) : À partir de 68,61\$

Environ 80 % des utilisateurs des soins à domicile ne paient pas de frais. Une proportion de 20 % des utilisateurs paient des tarifs horaires pour les services de soins à domicile (n'incluant pas les soins infirmiers). Les utilisateurs du programme d'oxygénothérapie à domicile paient des frais basés sur leur revenu et sur la taille du ménage.

Un montant mensuel maximal a été établi pour les clients qui utilisent les services de soins et d'oxygénothérapie à domicile. Ce montant maximal est calculé selon le revenu et la taille du ménage. Si vous utilisez ces services, votre coordonnateur de soins peut vous aider à déterminer quels seront vos frais mensuels.

Si vous utilisez les services de soins et d'oxygénothérapie à domicile, les frais mensuels maximaux seront équivalents au montant maximal pour les soins à domicile. Par exemple, si vos frais mensuels sont de 114,30\$, le montant maximal pour le service d'oxygénothérapie est de 68,61\$ et le montant maximal pour les soins à domicile est de 45,69\$, pour un total de 114,30 \$ par mois.

# Stratégie sur les soins continus



*Bien vivre dans un endroit où l'on se sent chez soi.*

Les soins infirmiers offerts par le service de soins à domicile sont offerts sans frais, tout comme les services de soutien à domicile offerts en vertu du programme de soins palliatifs mis en place le 1<sup>er</sup> mars 2007.

L'augmentation des frais s'applique également au programme de soins autogérés. Si vous avez des questions, communiquez avec votre coordonnateur de soins continus ou composez notre numéro sans frais 1-800-225-7225.

Frais pour l'oxygénothérapie à domicile à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.